

Dans la continuité de l'école primaire, le collège doit permettre à chaque élève de maîtriser le socle commun en fin de scolarité obligatoire (16 ans). À la rentrée 2016, votre enfant découvrira de nouvelles méthodes de travail.

↓↓ Un socle commun

La période allant du CP à la 3e correspond à l'acquisition du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**.

Ce socle rassemble les connaissances et compétences qui permettront à chacun de s'épanouir, de développer sa capacité à vivre en société, de réussir son parcours scolaire.

Le socle est formé de **5 domaines**.

→ **Les langages pour penser et communiquer**

Ce domaine inclut 4 composantes :

- la langue française à l'oral et à l'écrit ;
- au moins deux langues étrangères ou une langue étrangère et une langue régionale ;
- les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
- les langages des arts et du corps.

→ **Les méthodes et outils pour apprendre**

Méthodes d'apprentissage (travaux personnels et de groupe), outils numériques et de documentation...

→ **La formation de la personne et du citoyen**

Apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté.

→ **Les systèmes naturels et techniques**

Acquisition des fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique.

→ **Les représentations du monde et l'activité humaine**

Prise de conscience de l'espace géographique et du temps historique. Fonctionnement des sociétés. Pratiques artistiques et sportives.

↓↓ De nouveaux programmes

À la rentrée, de **nouveaux programmes** sont mis en place pour les quatre niveaux du collège. Plus simples et plus lisibles, ils sont définis :

- selon une progression adaptée aux apprentissages des élèves ;
- par **cycles de 3 ans** pour tenir compte des différences dans les rythmes d'acquisition.

Une **approche interdisciplinaire** est encouragée, reposant sur une **collaboration accrue** entre les enseignants. De même, les élèves sont amenés **à travailler davantage ensemble**, notamment dans le cadre de **projets**.

Enfin, les nouveaux programmes intègrent mieux la **dimension numérique**, favorisant la maîtrise des outils modernes de communication et de travail, ainsi que l'acquisition d'éléments d'algorithmique et de programmation.

↓↓ L'évaluation

Un **nouveau livret scolaire** est mis en place pour mesurer, sous **une forme simple et précise**, les acquis de votre enfant. Chaque trimestre, les enseignants du collège situent votre enfant dans chaque matière en indiquant si les objectifs d'apprentissage sont :

- non atteints ;
- partiellement atteints ;

- atteints ;
- dépassés.

Le livret scolaire peut contenir des notes à la place de ce **positionnement** par niveaux. Y figurent des appréciations, les

éléments du programme travaillés, les difficultés rencontrées, les progrès constatés, etc.

À la fin de chaque cycle, chaque domaine du socle commun est évalué selon 4 échelons :

- **maîtrise insuffisante** ;
- **maîtrise fragile** ;
- **maîtrise satisfaisante** ;
- **très bonne maîtrise**.

Ces échelons atteints en fin de 3e sont pris en compte pour **la validation du brevet**.

↓↓ **Un brevet renouvelé**

Pour obtenir le **diplôme national du brevet (DNB)** sont pris en compte :

→ le contrôle continu des années collège ;

→ 3 épreuves obligatoires :

- une épreuve **écrite** sur les programmes de français, histoire géographie et enseignement moral et civique ;

- une épreuve **écrite** sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie ;

- une épreuve **orale** portant sur un projet mené par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), du parcours Avenir, du parcours d'éducation artistique et culturelle ou du parcours citoyen.

La scolarité au collège contribue à la formation de l'individu.

Quatre cycles rythment la scolarité de l'école maternelle à la fin du collège :

> **Cycle 1** : les apprentissages premiers. Il correspond aux trois niveaux de l'école maternelle.

> **Cycle 2** : les apprentissages fondamentaux. Il s'étend du cours préparatoire (CP) au cours élémentaire 2e année (CE2).

> **Cycle 3** : le cycle de consolidation inclut les classes de CM1 et de CM2 et la 6e. Ce cycle marque la cohérence et la continuité entre l'école et le collège.

> **Cycle 4** : le cycle des approfondissements,

Les enseignements en 6e

Dernière année du cycle 3 de consolidation, un cycle à cheval sur l'école et le collège.

Les points essentiels

26 h d'enseignements disciplinaires, dont 3 h d'accompagnement personnalisé pris en charge par les enseignants dans le cadre de leurs disciplines.

L'**accompagnement personnalisé** doit permettre à chaque élève de ne plus avoir besoin d'aide, d'acquérir des méthodes de travail, de développer son autonomie, de savoir travailler seul, mais aussi en équipe.

Pour faciliter la transition entre l'école et le collège, une attention particulière sera portée à l'équilibre de la journée, entre heures de cours et pause méridienne.

Des enseignements supplémentaires au choix dès la 6e

Les dispositifs évoqués ci-dessous sont proposés dans un nombre limité d'établissements.

• Langues (classes bilingues).

– Les classes bilingues s'adressent aux élèves ayant appris à l'école une langue autre que l'anglais. Il leur est possible de continuer à étudier cette langue tout en commençant à apprendre l'anglais. Le plus souvent, ils suivent 3 h de cours par semaine dans chacune des deux langues.

-Français	4 h 30
-Mathématiques	4 h 30
-Sciences de la vie et de la Terre + Technologie + Sciences physiques	4h
-Langue vivante 1	4 h
-Histoire-géographie -EMC	3 h
-Arts plastiques + Éducation musicale	1 h + 1 h
-Éducation physique et sportive	4 h

Les enseignements en 5e-4e-3e

Cycle 4 : le cycle des approfondissements pour maîtriser le socle commun et préparer son orientation.

Les points essentiels

26 h d'enseignements disciplinaires dont 1 h ou 2 h d'accompagnement personnalisé et 2 h ou 3 h d'**enseignements pratiques interdisciplinaires** (EPI).

Tous les élèves sont concernés, avec un même nombre d'heures pour un même niveau de classe. L'établissement peut moduler les horaires.

Une **2e langue vivante** (LV2), étrangère ou régionale, est proposée dès la 5e.

Les **EPI** sont assurés par des enseignants de plusieurs disciplines, qui travaillent en équipe et proposent d'autres méthodes de travail (expression orale, créativité, participation active des élèves, travail en petit groupe sur des projets...).

Pour chaque EPI, l'élève est évalué individuellement ou collectivement.

Les EPI contribuent à la mise en oeuvre des parcours des élèves : citoyen, santé, Avenir, éducation artistique et culturelle

Chaque élève aborde, sur les 3 années du cycle (5e, 4e et 3e), au moins six de ces huit thématiques : corps, santé, bien-être et sécurité ; culture et création artistiques ; information, communication, citoyenneté ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures étrangères/régionales ; monde économique et professionnel ; sciences, technologie et société ; transition écologique et développement durable.

Des enseignements de complément au choix en 5e, 4e et 3e

• **Langues anciennes (latin)**

• **Langues régionales**

Dans certains collèges, les élèves ont la possibilité de commencer le latin ou une langue régionale (si leur LV2 est étrangère) à raison de 1 h par semaine en 5e, 2 h en 4e et 3e.

En 3e, quelques établissements proposent de commencer le grec, en continuant ou non à étudier le latin.

	5e	4e	3e
Français	4 h 30	4 h 30	4 h
Mathématiques	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Technologie	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Sciences physiques	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Langue vivante 1	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2*	2 h 30	2 h 30	2 h 30
Histoire-géographie – EMC	3 h	3 h	3 h 30
Arts plastiques	1 h	1 h	1 h
Éducation musicale	1 h	1 h	1 h
Éducation physique et sportive	3 h	3 h	3 h

Les parcours éducatifs / Apprendre autrement

Une des priorités des équipes éducatives : accompagner chaque enfant pour qu'il puisse maîtriser la compréhension du monde actuel et les évolutions à venir. Pour remplir cette mission, 4 parcours éducatifs ont été mis en place dans les établissements scolaires, grâce notamment à Folios, un outil numérique.

↓↓ Le parcours Avenir

Découvrir le monde économique et professionnel pour faire des choix d'orientation vers la voie professionnelle ou la voie générale et technologique.

↓↓ Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Développer ses compétences culturelles pour mieux comprendre le monde, sa diversité et les civilisations à travers l'art.

↓↓ Le parcours citoyen

Apprendre à réfléchir par soi-même, se forger un esprit critique, s'approprier les valeurs de la République et de la démocratie.

↓↓ Le parcours éducatif de santé

Participer à des actions d'éducation à la santé, pour mieux prendre soin de soi et des autres.

FOLIOS , UN OUTIL AU SERVICE DES PARCOURS

Folios permet à votre enfant de participer, au sein de la classe, à des activités pédagogiques supervisées par les enseignants. Et, en toute autonomie, l'élève peut chercher des informations, créer des documents, trier et stocker des données. Il conserve ainsi la trace de ses recherches, de ses expériences et des compétences qu'il a acquises au sein et en dehors de l'école, de la 6e à la terminale.

📌📌 Votre enfant diversifie ses goûts et ses centres d'intérêt pour construire son projet d'orientation (parcours Avenir).

📌📌 Il constitue son *portfolio* (dossier personnel) dans le domaine des arts (PEAC).

📌📌 En lien avec l'enseignement moral et civique, il inscrit ses engagements personnels dans la vie du collège et en milieu associatif (parcours citoyen).

📌📌 Il mentionne sa participation aux actions de sensibilisation, de prévention et de protection de la santé au sein du collège (parcours éducatif de santé).

Ces différentes ressources peuvent être utilisées pour l'épreuve orale du diplôme national du brevet (DNB).

Les parents disposent, eux aussi, d'un accès à Folios pour :

s'informer sur les actualités et les événements ; consulter les documents de travail déposés par les enseignants ; accéder à des ressources. Les codes d'accès sont donnés par l'établissement